

Relance de la production cannière Une expérience de dynamisation collective

Thierry Marc

Sucrierie de Bois Rouge Tereos Océan Indien

mthiery@tereos.com

Résumé

La filière canne Réunion a créé en 2006 les pôles canne sur tous les bassins canniers pour relancer la production.

Le pôle canne est un espace de conseil et d'appui aux producteurs regroupant tous les acteurs techniques de la filière sur un site industriel.

Les équipes techniques terrain sont fédérées autour de l'objectif de Faire Faire plus de canne.

Les premiers résultats en terme de dynamique de replantation et de progression du rendement moyen sont encourageants.

Mots clefs : développement de la production, vulgarisation, guichet unique

Constat de départ

La filière canne Réunion repose sur le socle planteur / Etat / Industriel qui régissent leurs relations au travers de la convention canne.

La convention canne actuelle a été élaborée et signée en 2006 pour une durée de 9 campagnes.

En 2004-2005, lors des travaux préparatoires à la nouvelle convention, un état des lieux de la filière a été réalisé et tous les acteurs ont fait un constat unanime :

- recul de la dynamique plantation ;
- risques sur le foncier agricole et cannier en particulier ;
- peu de perspectives d'évolution de la mécanisation ;
- risque de démobilitation des planteurs et de recul structurel de la production.

Pourtant de nombreuses structures d'accompagnement et d'aide aux planteurs étaient présentes et s'activaient sur le terrain, mais en agissant en ordre dispersé.

Création des pôles canne

La profession s'est alors mobilisée en créant six pôles canne un sur chaque bassin cannier. Ils ont été inscrits dans la convention canne 2006 -2015 (article 5) avec comme objectifs généraux :

- la mobilisation de tous les partenaires et toutes les énergies, sur un même lieu, au service de la filière canne Réunion ;
- actionner ensemble tous les leviers de la compétitivité de la filière dans le cadre de l'OCM sucre, notamment la relance de la plantation, l'accompagnement technique de proximité aux planteurs et la simplification des démarches administratives, avec une politique foncière dynamique ;
- Objectif, 2 200 000 tonnes de canne à l'horizon 2015.

Le pôle canne qu'est-ce que c'est ?

Un lieu ouvert toute l'année qui permet au planteur de trouver tous ses interlocuteurs, de mener toutes ses démarches, d'obtenir toutes les informations et conseils nécessaires.

Un lieu qui permet de dynamiser et coordonner les équipes techniques des organismes d'appui et de conseil.

Dans chaque bassin cannier, sur les sites industriels, des locaux ont été créés ou réhabilités pour accueillir les pôles canne : hall d'accueil, salle de réunion, bureaux pour les différents organismes

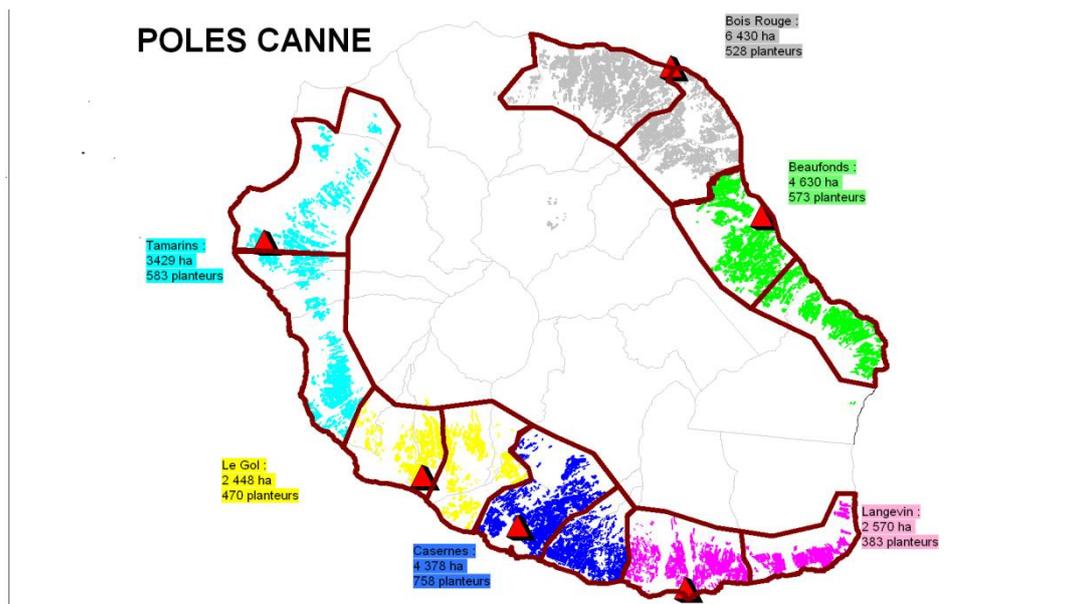


Figure 1. Répartition géographique des pôles canne

Une équipe

Les 4 organismes d'accompagnement des producteurs canniers ont fait du pôle canne leur base opérationnelle :

- le CTICS : mise en place d'un guichet unique administratif (plantation, déclarations surfaces, opérations liées à la campagne, pépinières) ;
- les industriels : gestion de la campagne sucrière, conseil technique, plantation et appui financier ;
- la Chambre d'Agriculture : permanences techniques et appui administratif (conseil, déclaration fiscales, salariales) ;
- la SAFER : gestion foncière.

D'autres organismes (centre de gestion, fournisseurs) tiennent des permanences ponctuelles et animent des journées de formation.

Une charte régissant le fonctionnement du pôle canne a aussi été établie.

Des actions

Le pôle canne poursuit quatre objectifs principaux :

- créer pour le planteur les conditions d'activité les plus fluides et dynamiques en limitant au maximum tous les freins au développement de la canne ;

- fédérer les équipes techniques terrain des différents organismes autour d'un objectif commun partagé : service au planteur pour produire plus de canne ;
- simplifier les démarches et procédures administratives ;
- déployer de façon dynamique les leviers de développement de la production existants (aide à la plantation) et nouveaux permis par la convention canne 2006-2015 (appui plantation, mécanisation) et par une nouvelle mobilisation des industriels (avance sur récolte engrais herbicide).

Les différents techniciens par effet de proximité, travaillent ensemble, échangent toutes les informations nécessaires qui permettent d'apporter des solutions opérationnelles rapides aux planteurs : « *je veux planter, mais qui pour faire les préparations de sol ?, je cherche des boutures de nouvelles variétés, j'hésite sur la meilleure stratégie herbicide...* ».

La coordination du pôle canne est assurée par le représentant industriel du secteur. Les différents techniciens, tout en gardant leur autonomie de fonctionnement et leur relation hiérarchique habituelle, échangent et travaillent en équipe autour d'objectifs partagés et concrets : faire plus de canne.

Résultats

Les planteurs ont maintenant le réflexe pôle canne. Ils savent y trouver les informations, services et disponibilités attendues. Les passages sont très soutenus durant la campagne sucrière, plus ciblés utile en inter campagne.

La plantation s'est nettement redressée dès 2005 (Figure 2). Les nouvelles variétés libérées par eRcane ont apporté une motivation supplémentaire.

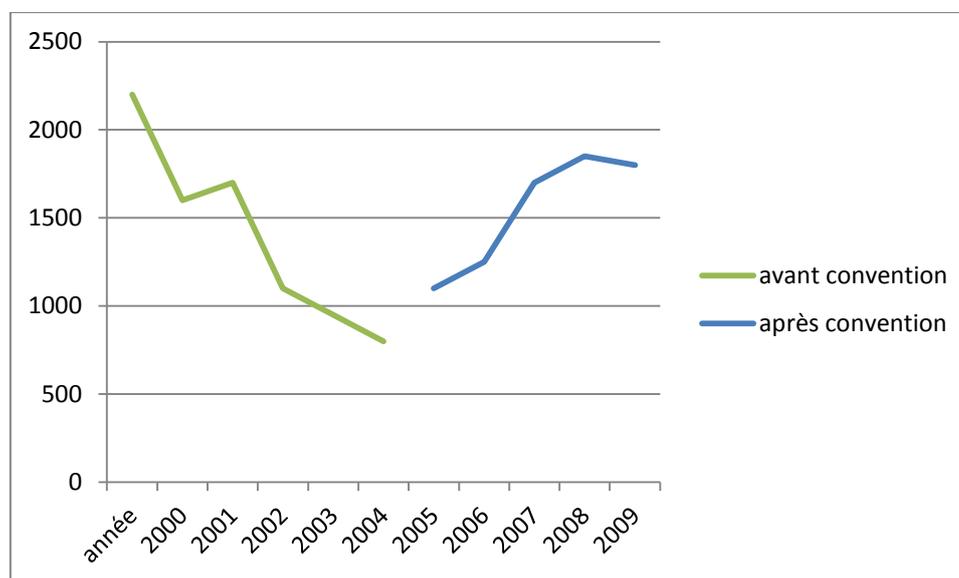


Figure 2. Evolution des surfaces avant et après convention

Coté tonnage, l'effet principal est une consolidation de la production (hors année cyclone Gamède 2007). Les 2 millions de tonnes de canne, objectif minimum de la filière sont à portée mais les conditions de sécheresse chronique qui perdurent limitent son expression (Figure 3).

Les partenaires de la filière ont retrouvé une motivation et une appartenance partagée. Chaque technicien sait pourquoi et pour qui il travaille. Les cloisonnements ont disparu et la circulation d'information est fluide.

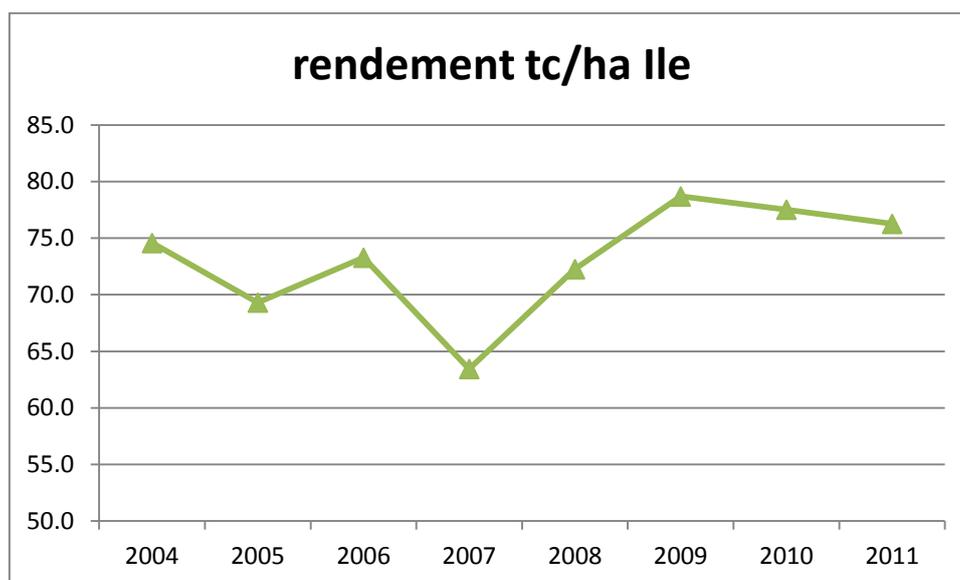


Figure 3 : Evolution des rendements canne hectare de l'île

Perspectives

Les planteurs sont habitués à travailler avec leur pôle canne. Cependant il serait bon de prévoir une enquête de bilan, évolution, satisfaction, pour envisager les évolutions et donner un second souffle à l'opération.

Par contre on note qu'un certain nombre de planteurs discrets ne passent pas au pôle canne. Ces planteurs sont toujours peu touchés par les échanges techniques et leur niveau de production n'évolue pas. Il conviendra d'avoir une attitude plus volontariste auprès de ce public.

Coté administratif, les progrès sont réels, mais le projet ambitieux de dossier unique planteur ne s'est pas concrétisé au contraire.

Même si on constate un renouveau sur les plantations, les résultats sont encore insuffisants pour renouveler les souches de canne et diffuser de façon significative les nouvelles variétés. La profession toute entière doit encore se mobiliser, peut être à l'occasion de la future convention canne.